



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mai 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999, par laquelle le Conseil a décidé d'établir la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application de la résolution. Il porte sur les activités de la MINUK et sur les faits nouveaux survenus au Kosovo (Serbie-et-Monténégro) du 1^{er} février au 30 avril 2005.

II. Situation politique

2. Mon Représentant spécial, M. Søren Jessen-Petersen, a procédé à une évaluation technique des progrès accomplis dans l'application des normes établies pour le Kosovo, évaluation qui figure dans l'annexe I au présent rapport. Ses conclusions indiquent que des progrès continuent d'être accomplis dans l'application des normes et que les dirigeants du Kosovo demeurent résolus à y travailler. Certains aspects du processus d'application des normes ont été momentanément interrompus durant le changement de gouvernement au Kosovo, mais la dynamique qui avait commencé à se manifester pendant la période examinée dans le précédent rapport s'est maintenue. Il reste cependant beaucoup à faire puisque aucune des huit normes n'est encore pleinement respectée et que des insuffisances subsistent dans des domaines prioritaires clefs.

3. L'action menée pour que les Institutions provisoires d'administration autonome et les processus politiques du Kosovo soient plus efficaces, plus réactifs et plus participatifs a abouti à des progrès tangibles dans certains domaines. La détermination des dirigeants politiques a conduit à des initiatives plus vastes et plus dynamiques destinées à mener à bien les réformes institutionnelles et de gouvernance voulues pour améliorer le climat politique et de sécurité et, par conséquent, les perspectives d'une coexistence viable entre les ethnies. Il convient de saluer la manière dont l'ex-Premier Ministre, Ramush Haradinaj, a démissionné et s'est livré volontairement au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie



(TPIY) après avoir été informé de sa mise en examen le 8 mars, ainsi que les appels au plein respect de l'état de droit que lui-même et d'autres dirigeants politiques du Kosovo ont lancés, et qui témoignent de la maturité politique croissante des dirigeants du Kosovo.

4. Les déclarations publiques des dirigeants du Kosovo expliquent pour beaucoup que la situation soit restée généralement calme au cours de cette période délicate. Le Gouvernement de Belgrade a aussi demandé instamment que la mise en examen et la démission de M. Haradinaj ne suscitent pas de violence. Cependant, l'explosion d'engins à proximité du quartier général de la MINUK et les bombes qui ont explosé au centre de Pristina au passage du convoi du Président Ibrahim Rugova, ainsi que dans l'immeuble où se trouve le siège du parti d'opposition ORA, ont causé de sérieuses inquiétudes et montré qu'il y avait encore au Kosovo des éléments prêts à recourir à la violence.

5. La transition en douceur vers un nouveau gouvernement dirigé par le Premier Ministre Bajram Kosumi après la démission de M. Haradinaj s'est accompagnée d'un engagement renouvelé à exécuter le programme du précédent gouvernement, axé sur l'application des normes. La reconfirmation de la coalition entre la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) et l'Alliance pour le futur du Kosovo (AAK) a permis d'assurer une certaine continuité dans l'action prioritaire du Gouvernement, notamment en ce qui concerne la question cruciale de la poursuite de l'application des normes. Fait important, le Gouvernement a continué de mettre l'accent sur les normes propres à assurer une coexistence viable entre les ethnies, conformément à l'accord conclu entre le précédent Gouvernement et mon Représentant spécial à la fin de 2004.

6. Les tensions entre le Gouvernement et les partis de l'opposition se sont avivées. Ces derniers ont été plus critiques à l'égard de l'Assemblée du Kosovo. Ils l'ont accusée d'avoir violé plus d'une fois le Règlement intérieur pour paralyser le débat ouvert et ont quitté la salle à diverses reprises. Si, en général, le Règlement intérieur de l'Assemblée semble avoir été davantage respecté, il est encore arrivé que des décisions aient été prises au mépris de ce règlement. Mon Représentant spécial a plusieurs fois demandé instamment au Président de l'Assemblée de se conformer pleinement au Règlement intérieur et de veiller à ce que cette instance soit le lieu de débats libres. L'acrimonie grandissante entre le Gouvernement et les partis de l'opposition se manifeste aussi en dehors de l'activité gouvernementale. Le Parti démocratique du Kosovo (PDK) a remis à la MINUK un document accusant des membres du Gouvernement d'avoir commis des infractions. La police de la MINUK enquête. Dans ce climat de tension, mon Représentant spécial a encouragé vivement le Gouvernement et les partis de l'opposition à œuvrer en faveur d'un consensus de toutes les parties sur les questions vitales pour l'avenir du Kosovo. À l'évidence, des rancœurs et une violence politiques croissantes ne manqueraient pas de contrarier la mise en marche du processus politique nécessaire pour déterminer le statut futur du Kosovo.

7. La participation des Serbes du Kosovo au processus politique demeure faible au niveau central. Le seul Serbe du Kosovo à occuper un poste gouvernemental de haut rang est le Ministre des retours et des communautés, qui est membre de l'Initiative citoyenne « Serbie » (CIS), laquelle a obtenu deux des 10 sièges réservés aux Serbes du Kosovo à l'Assemblée. Malgré des déclarations plus nombreuses en faveur de la participation aux Institutions provisoires, les dirigeants de la Liste serbe pour le

Kosovo-Metohija (SLKM) – parti détenant huit sièges à l'Assemblée – semblent toujours attendre le feu vert de Belgrade et n'occupent aucun des postes qui leur sont destinés dans les Institutions provisoires. Les représentants du SLKM se sont engagés à participer aux groupes de travail sur la décentralisation et ont annoncé qu'ils siègeraient à l'Assemblée et au Gouvernement si les travaux de ces groupes étaient menés à bonne fin. Parallèlement, les minorités occupent de plus en plus de postes dans les Institutions provisoires centrales à la faveur d'une campagne de recrutement plus active, même si globalement leur participation demeure inférieure à l'objectif visé. Les Serbes du Kosovo et d'autres minorités sont en outre présents dans les institutions municipales.

8. On note aussi des progrès encourageants dans le dialogue direct entre Pristina et Belgrade sur des questions concrètes après une interruption de plus de 12 mois, de même qu'une volonté déclarée des dirigeants politiques de Belgrade de s'engager dans cet important processus. Un grand pas en avant a été fait en ce qui concerne la question cruciale du patrimoine culturel au Kosovo avec la signature par des représentants de l'Église orthodoxe serbe et des Institutions provisoires d'un protocole d'accord sur la reconstruction des sites religieux orthodoxes serbes endommagés au cours des émeutes de mars 2004. L'action entreprise par la communauté internationale dans le domaine de la restauration et de la reconstruction du patrimoine culturel au Kosovo, notamment dans le cadre de la conférence des donateurs qui a eu lieu à Paris le 13 mai, va de l'avant. Mon Représentant spécial s'emploie à organiser une rencontre entre le Président de la République serbe, M. Boris Tadic, et le Président Ibrahim Rugova, à la suite de l'invitation lancée par le premier.

9. La réforme de l'administration locale (décentralisation) revêt une importance cruciale pour toute la population du Kosovo, notamment pour les communautés minoritaires. Ce processus est cependant retardé par la controverse que les mesures à prendre ne cessent de susciter. Les principaux partis de l'opposition continuent de rejeter le « Programme de travail » sur la réforme de l'administration locale approuvé par le Gouvernement, ce qui a entraîné le retard d'un débat à l'Assemblée nationale et de la nomination des vice-présidents des groupes de travail envisagés. Le Premier Ministre Kosumi et le Ministre de l'administration locale ont affirmé que des projets pilotes seraient exécutés d'ici à juin 2005 dans cinq localités, dont deux se trouvaient dans des régions peuplées en majorité de Serbes du Kosovo. Cependant, les progrès accomplis dans ce domaine sont lents et on est toujours à la recherche d'un consensus politique à l'Assemblée. Il est manifestement nécessaire d'exécuter ces projets rapidement. Si la réforme de l'administration locale donne des résultats concrets, les perspectives d'un processus politique visant à déterminer le statut futur du Kosovo s'en trouveront renforcées.

10. L'amélioration de la liberté de circulation et le fait que les minorités du Kosovo ressentent moins le besoin d'être escortées lorsqu'elles traversent les zones où d'autres groupes sont majoritaires sont autant de signes encourageants. Une évaluation de la sécurité effectuée par la KFOR a conduit à poursuivre le démantèlement des unités de la Force assurant la protection de sites désignés, ce qui n'a pas provoqué d'incident. Le Gouvernement et la plupart des municipalités ont renforcé leur appui officiel et public aux retours et, parallèlement, les représentants des Institutions provisoires ont manifesté une volonté accrue de condamner toute violence pouvant revêtir un caractère ethnique. Les municipalités ont été plus nombreuses à participer activement à la promotion des retours, et les premiers

retours en zone urbaine ont eu lieu, mais ceux-ci demeurent peu nombreux dans l'ensemble et il n'est pas certain qu'ils soient toujours durables, notamment pour des raisons économiques. Un an après les émeutes de mars 2004, plus de 1 600 des 4 100 personnes déplacées ne sont pas rentrées dans leurs maisons reconstruites – en plus des dizaines de milliers de personnes déplacées depuis 1999 – et une grande partie des indemnités n'a pas encore été versée. Il est donc indispensable que les autorités s'emploient davantage à encourager les retours.

11. Des progrès encourageants ont été accomplis dans la promotion et la mise en place du cadre de développement économique du Kosovo. Le processus de privatisation a avancé et la promulgation des nouvelles dispositions régissant l'Agence fiduciaire pour le Kosovo devraient accélérer et élargir les opérations de privatisation. L'établissement de cadres juridiques pour l'extraction minière, ainsi que pour permettre aux municipalités de faciliter l'investissement en utilisant des terrains qui leur appartiennent, devrait favoriser davantage la production et l'investissement. Les activités relatives à l'intégration économique du Kosovo dans la région se sont poursuivies. Ces efforts visent à remédier à des difficultés économiques persistantes, notamment à la faiblesse des revenus et à un chômage élevé.

12. Le travail se poursuit pour transférer aux Institutions provisoires les compétences qui ne sont pas des attributs intrinsèques de la souveraineté, compte tenu des pouvoirs et responsabilités réservés dans des domaines d'une importance majeure pour l'exécution du mandat de la MINUK. Mon Représentant spécial a promulgué un règlement définissant les mandats respectifs des trois nouveaux ministères créés à la fin de 2004, qui sont de plus en plus opérationnels. La MINUK examine également des moyens de renforcer la participation des Institutions provisoires à des domaines réservés. Ce faisant, il faudra veiller à ce que les Institutions provisoires agissent de manière transparente et responsable et à ce que toutes les communautés bénéficient des services essentiels.

III. Observations

13. Je note avec plaisir que les Institutions provisoires ont intensifié leurs efforts pour appliquer les normes. Mon Représentant spécial relève que des progrès tangibles sont évidents et que les Institutions provisoires continuent d'aller de l'avant. Certains signes indiquent en outre que l'importance et le sens profonds des normes, de même que leur forme et leur application, sont acceptés de plus en plus largement par les dirigeants et la population du Kosovo. Ceux-ci prennent conscience que pour avancer vers un processus permettant de déterminer le statut futur du Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999), il faut d'abord progresser de manière soutenue dans l'application des normes. Je juge encourageante l'intention manifeste d'aller de l'avant aussi rapidement que possible pour parvenir à cet objectif.

14. Toutefois, aucune des normes n'a été pleinement appliquée, et les insuffisances qui subsistent dans des domaines prioritaires clefs sont préoccupantes. Toutes les normes ont leur importance et l'accent mis sur des points qui ont une pertinence particulière pour les minorités du Kosovo ne minimise en rien l'importance de telle ou telle des huit normes. Il est crucial que les représentants des Institutions provisoires et, en particulier, les dirigeants albanais du Kosovo, comprennent bien

que l'application des normes n'est pas seulement une condition du passage à l'étape suivante, et que ces normes ont avant tout une valeur intrinsèque et permettent de mesurer la maturité politique du Kosovo et la volonté de ses dirigeants et de sa population de créer les fondements d'une société démocratique où la coexistence entre les ethnies est viable et où tous peuvent vivre dans la dignité et à l'abri de la peur.

15. La poursuite de l'application des normes dans le temps sera cruciale si le Kosovo veut s'inscrire dans une perspective européenne. Leur réalisation conduira donc à un changement d'ordre qualitatif dans la société. Si des progrès notables ont été accomplis, il reste beaucoup à faire. De nouveaux progrès s'imposent, et ne sont pas inaccessibles, loin de là. Un certain nombre de domaines critiques exigent encore un gros travail.

16. Je juge encourageant que les dirigeants du Kosovo aillent publiquement à la rencontre des communautés minoritaires, ainsi que les déclarations et les engagements en faveur des retours. Cependant, en dépit d'avancées notables, notamment les premiers retours en zone urbaine, le nombre des retours demeure faible dans l'ensemble et le processus est encore fragile. Assurer un climat favorable à des retours durables, et donc fondé sur des conditions acceptables dans les domaines de la sécurité, de l'économie et de la propriété reste un grand défi au Kosovo. La participation active et constructive des dirigeants serbes du Kosovo aux niveaux central et local revêt une importance décisive. La confiance mutuelle entre les communautés du Kosovo est le fondement d'une sécurité durable. À cette fin, la population et les dirigeants albanais du Kosovo doivent renforcer leurs efforts pour aller au devant des Serbes du Kosovo qui, à leur tour, doivent manifester concrètement leur volonté de s'intégrer dans la société du Kosovo.

17. Il est préoccupant que les efforts visant à réformer l'administration locale au Kosovo connaissent des retards. Le progrès de la décentralisation n'est pas une norme, mais c'est un indicateur clef de la volonté du Kosovo de restructurer la gouvernance au niveau local d'une manière qui soit plus proche de la population et plus adaptée à ses besoins, et qui tienne compte des intérêts légitimes des minorités. Toutes les communautés et factions politiques devraient s'unir pour atteindre cet objectif important et ne pas changer de cap, quel que soit le statut futur du Kosovo.

18. Le progrès au Kosovo dépend d'une dynamique démocratique constructive entre le Gouvernement et l'opposition. Cependant, la rancœur accrue entre les parties et les incidents violents qui y sont peut-être liés font obstacle à ce progrès. Dans une société démocratique, il est fondamental que l'opposition ait toute liberté pour jouer pleinement son rôle, mais elle doit le faire de manière responsable. Je m'associe à mon Représentant spécial pour demander à tous les dirigeants du Kosovo d'œuvrer de manière constructive au bien commun et de rejeter la violence, quel qu'en soit le motif ou l'objectif.

19. La manière ordonnée et responsable dont les dirigeants et les institutions du Kosovo ont récemment franchi le passage délicat qu'était le changement de gouvernement est encourageante. Le fait que ce changement s'est produit dans un climat généralement calme témoigne de la maturité grandissante des institutions du Kosovo. La flambée récente de violences est toutefois préoccupante. Les menaces de violence ou l'intimidation ne doivent pas nous détourner de notre objectif. Il incombe à tous au Kosovo de ne pas laisser l'extrémisme dicter l'avenir du Kosovo.

20. Je suis heureux que le Président Tadic ait offert de rencontrer le Président Rugova, et j'encourage les deux dirigeants à ouvrir un dialogue direct, qui est essentiel pour faire avancer le processus. Je suis heureux aussi que le Premier Ministre Kostunica et le Premier Ministre Kosumi aient exprimé l'intention de se rencontrer. Ce dialogue devrait s'ajouter à un autre dialogue, entre et parmi les dirigeants albanais et les dirigeants serbes du Kosovo, de manière à créer un climat de confiance mutuelle. La reprise du dialogue direct entre Pristina et Belgrade sur des questions concrètes est elle aussi encourageante. Ce dialogue doit se poursuivre de manière constructive pour le bien de tous les intéressés. Les dirigeants de toutes les communautés doivent faire comprendre à leurs mandants l'importance de ces initiatives.

21. Dans les recommandations que j'ai adressées au Conseil de sécurité le 17 novembre 2004 (S/2004/932, annexe II), j'ai souligné que la réalisation de progrès concernant les huit normes restait au centre de nos préoccupations et devait être poursuivie de manière dynamique et ordonnée dans le cadre général d'une stratégie globale et intégrée afin de dynamiser et d'orienter le processus politique. Il est essentiel de progresser sur tous les fronts pour assurer le succès et la viabilité de tout processus concernant le statut futur. Aussi, et compte dûment tenu des efforts accomplis jusqu'à présent par les Institutions provisoires pour appliquer les normes, j'estime qu'un examen global devrait être entrepris cet été. Il sera mené, conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999) et des déclarations présidentielles pertinentes du Conseil de sécurité, par un envoyé spécial que j'ai l'intention de nommer prochainement.

22. L'examen global devrait prendre la forme de consultations avec les parties et la communauté internationale, et être suffisamment vaste pour permettre une évaluation de la situation actuelle et des conditions dans lesquelles les prochaines phases du processus pourraient avoir lieu. Il devrait porter sur la réalité politique actuelle et sur les conditions préalables au lancement du processus concernant le statut futur sur la base de progrès constants et réels dans l'application des normes.

23. Il faut bien comprendre que les résultats de l'examen global ne sont pas acquis d'avance. Pendant cet examen et au-delà, les représentants des Institutions provisoires et les dirigeants politiques du Kosovo devront poursuivre et renforcer leurs efforts pour appliquer les normes, et leur action continuera d'être évaluée sur cette base. La poursuite de l'application des normes aujourd'hui et demain est fondamentale pour la mise en place d'un processus politique ordonné et sans heurts conduisant à la détermination du statut futur du Kosovo, quel que soit le moment où il commencera, et pour la viabilité d'un règlement politique ultérieur.

24. L'appui unifié et coordonné de toute la communauté internationale, en particulier des principaux États Membres, tels que les membres du Conseil de sécurité et du Groupe de contact, dans le cadre de la résolution 1244 (1999), est essentiel pour le succès de cette initiative commune et pour le travail accompli par la MINUK sous la direction de mon Représentant spécial. Si les signes indiquant que la communauté internationale continue de suivre avec intérêt et attention la situation au Kosovo sont encourageants et importants pour assurer un consensus à mesure que nous progressons, c'est à l'évidence à la population du Kosovo et à ses représentants dans les Institutions provisoires qu'il appartient de faire avancer les choses. Je prends note de la déclaration récente du Groupe de contact selon laquelle les principes présidant à toute solution relative au statut futur du Kosovo devraient

exclure, notamment, la partition du Kosovo, l'union du Kosovo avec tout pays ou toute région d'un pays après la détermination du statut, et le retour à la situation d'avant mars 1999.

25. Je tiens à exprimer mes remerciements à mon Représentant spécial, Søren Jessen-Petersen, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la MINUK pour leur attachement aux valeurs et aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies et le dévouement avec lequel ils s'acquittent de leur tâche souvent difficile. Je tiens aussi à remercier la KFOR, nos partenaires au sein de la MINUK – l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – ainsi que les autres organismes, agences, pays contribuant des contingents et donateurs pour leur volonté de donner suite à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et l'appui politique et matériel précieux qu'ils apportent à cette fin.

Annexe I

Évaluation technique des progrès de l'application des normes définies pour le Kosovo

Établie par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, 30 avril 2005

Les principales avancées réalisées dans l'application des normes sont exposées dans les sections qui suivent, où sont aussi indiqués les obstacles qu'il reste à surmonter en priorité.

Fonctionnement des institutions démocratiques : principales avancées

1. Les institutions politiques du Kosovo ont fait preuve d'une maturité accrue en élisant un nouveau gouvernement peu après la démission du Premier Ministre, Ramush Haradinaj.
2. Le nombre de membres des communautés minoritaires participant au Gouvernement est passé à quatre (un ministre serbe et un ministre bosnien du Kosovo, un ministre adjoint tsigane et un ministre adjoint turc du Kosovo). Trois autres postes (un ministre, un ministre adjoint et un président de l'Assemblée) réservés aux Serbes du Kosovo attendent que les partis politiques concernés présentent des candidats.
3. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a signalé que l'Assemblée avait considérablement progressé dans l'application de son règlement intérieur actuel. Suivant une formule nouvelle, des ressources publiques sont allouées aux entités politiques à raison du nombre de sièges détenus, y compris les sièges réservés. La société civile a continué de participer aux travaux de l'Assemblée en prenant part aux auditions publiques consacrées à quatre projets de loi. Des femmes ont participé aux travaux de toutes les commissions parlementaires.
4. Des codes de conduite pour les fonctionnaires élus ont été adoptés ainsi qu'un règlement intérieur général (*action prioritaire*) et un mandat pour les nouveaux ministères. Toutes les Assemblées municipales sont dotées d'un règlement intérieur et l'ont appliqué de façon satisfaisante.
5. Le nombre de membres des communautés minoritaires employés dans les municipalités a augmenté : 15 municipalités sur 27 ont atteint ou dépassé l'objectif fixé; 5 l'ont atteint à plus de 70 %. Les secteurs des chemins de fer (15 %), de l'irrigation (18 %) et de l'évacuation des déchets (24 %) sont restés multiethniques. Le Gouvernement a lancé une campagne spéciale de recrutement (*action prioritaire*) en affichant les 103 postes qui sont réservés aux minorités dans les institutions centrales.
6. Vingt municipalités (sur 27) ont atteint les objectifs en matière de financement équitable fixés pour 2004. Les sept autres municipalités l'ont atteint à 90 %. Au moins 25 devraient parvenir au succès durant la prochaine période considérée.
7. Un projet de loi linguistique est à l'examen. Les secrétaires permanents des ministères et les directeurs généraux des administrations municipales ont été chargés

d'appliquer la politique linguistique. Des services de contrôle aux niveaux central et municipal ont été créés au sein des ministères des services publics et de l'administration locale, respectivement. Ils seront sans doute appelés à publier des rapports d'ensemble sur l'application des politiques et la mise en œuvre des mesures correctives (*action prioritaire*). La politique linguistique est appliquée intégralement aux sessions plénières de l'Assemblée centrale et aux réunions de la présidence et presque intégralement aux réunions des Assemblées municipales (sauf dans les municipalités du nord et, de temps à autre, à Prizren). Les panneaux officiels sur les bâtiments municipaux sont conformes ou partiellement conformes dans 65 % des municipalités, de même que les panneaux indicateurs des rues, villes et villages au niveau municipal (dans 60 % des cas). Plus de 500 panneaux de signalisation routière dans les municipalités du sud ont été remplacés par des panneaux dont le texte est rédigé dans toutes les langues officielles.

8. La formation des juges et des procureurs et la campagne de sensibilisation du public ont commencé avec la loi antidiscrimination. Les Institutions provisoires d'administration autonome ont commencé à examiner la question des inégalités dans la prestation de services aux communautés et l'emploi des communautés minoritaires dans les services publics, en particulier les transports.

9. La loi sur la liberté d'association des organisations non gouvernementales a été adoptée par l'Assemblée et est en instance de promulgation. Le Gouvernement a adopté un plan stratégique pour les médias des communautés minoritaires (*action prioritaire*).

10. L'accès aux médias des communautés minoritaires se compare favorablement avec la situation qui existe dans l'ensemble des Balkans et la plus grande partie de l'Europe. Sur les 111 stations de radio autorisées, 39 desservent essentiellement ou exclusivement des communautés minoritaires, 21 diffusent leurs programmes dans au moins deux langues, 10 émettent partiellement en romani et au moins 2 s'adressent à la communauté ashkali. Un nouveau quotidien emploie des rédacteurs originaires des communautés minoritaires et envisage de publier une édition hebdomadaire en serbe. Un code de la presse (*action prioritaire*), qui prévoit les cas d'incitation à la haine, a été approuvé par les rédacteurs de sept des huit grands journaux du Kosovo. La mise en place d'un conseil de la presse a avancé. Aucun cas d'incitation à la haine dans les médias n'a été signalé. Tous les médias sanctionnés par le Commissaire provisoire pour les médias ont honoré leurs engagements.

Fonctionnement des institutions démocratiques : problèmes prioritaires

11. L'Assemblée doit adopter le nouveau projet de règlement intérieur qui rectifie les dispositions inacceptables du texte précédent (*action prioritaire*). La Commission parlementaire des droits et intérêts des communautés (*action prioritaire*) n'a proposé aucun amendement au projet de loi. La présidence de l'Assemblée doit s'attacher à régler les problèmes restants, à examiner les plaintes de l'opposition concernant l'application du règlement intérieur actuel, y compris le traitement des questions à l'ordre du jour, et à permettre à tous les partis, en leur accordant le temps de parole nécessaire, de débattre la législation et les travaux des ministères et des institutions. La loi sur la famille adoptée par l'Assemblée doit être remaniée afin de s'aligner sur les instruments internationaux concernant la

protection des droits fondamentaux de la femme. Il importe de mettre effectivement en œuvre la décision du Premier Ministre Kosumi d'inviter des représentants des minorités à participer à l'élaboration des textes législatifs.

12. Des membres des communautés minoritaires occupaient 10,2 % des postes dans les institutions centrales (le chiffre précédent était de 9,6 %) et 7 % des postes de haut niveau; l'objectif fixé est de 16,6 %. Il est essentiel que la campagne spéciale de recrutement donne de bons résultats (*action prioritaire*). Les communautés minoritaires doivent être pleinement intégrées au niveau de toutes les institutions, des problèmes de fond et des responsabilités. Les municipalités qui n'ont pas encore atteint leur quota doivent progresser, en particulier les sept qui restent au-dessous de 70 % du chiffre fixé, de même que toutes les municipalités pour les emplois à des postes de niveau élevé (chiffre négligeable). Un surcroît d'efforts doit être fait par l'Office des services bancaires et des paiements du Kosovo et certains services publics tels que le secteur du chauffage urbain (12 %), la compagnie d'électricité (moins de 1,5 %), les postes et télécommunications (4 %) et l'aéroport (1,8 %). Il reste nécessaire d'établir des plans budgétaires sous-sectoriels (*action prioritaire*) ainsi qu'un mécanisme officiel de contrôle de la répartition équitable des fonds.

13. Il convient de renforcer l'application du code de conduite de la fonction publique. La Commission des nominations aux postes de haut niveau doit appliquer son règlement intérieur. Le bureau des affaires relatives à l'égalité des sexes doit être créé et rendu opérationnel. Les ministères et municipalités doivent publier chaque année des rapports et des états financiers.

14. Il reste nécessaire d'appliquer intégralement la politique linguistique (*action prioritaire*). Les services de contrôle au niveau central (*action prioritaire*) doivent être mis en service. Les nouveaux ministères et les huit municipalités nouvelles doivent créer des services de traduction. Vingt-cinq municipalités doivent installer du matériel d'interprétation simultanée ou mettre en place d'autres dispositifs. Il convient de remplacer ou de réparer les panneaux indicateurs en plusieurs langues qui ont été saccagés.

15. La loi portant création de la Commission indépendante des médias (*action prioritaire*) a été adoptée par l'Assemblée et contient des dispositions qui risquent de compromettre les garanties en matière d'indépendance. Le plan stratégique pour les médias des communautés minoritaires doit être appliqué (*action prioritaire*). Radiotélévision Kosovo (RTK) consacre 8 % de son temps d'antenne à des émissions destinées aux communautés minoritaires, alors que l'objectif est de 15 %; (*action prioritaire*). Le projet de loi sur RTK (qui est largement conforme aux normes européennes de diffusion publique et énonce clairement des obligations de service à l'égard de toutes les communautés) n'a pas encore été adopté par le Gouvernement et l'Assemblée (*action prioritaire*).

16. D'importantes structures parallèles continuent d'exister dans 13 municipalités. La demande des Serbes du Kosovo à l'égard des services qu'elles fournissent devraient être réduite grâce à la réforme de l'administration locale.

État de droit : principales avancées

17. Les Institutions provisoires d'administration autonome ont pleinement coopéré avec le Tribunal pénal international pour la Yougoslavie. L'ancien Premier Ministre Haradinaj a démissionné immédiatement dès notification de l'acte d'accusation et s'est rendu volontairement au Tribunal 24 heures plus tard. Dans la déclaration qu'il a faite à l'issue de sa démission, il a demandé au peuple du Kosovo de rester calme et de ne pas troubler l'ordre public. Le même appel a été lancé par le Président Ibrahim Rugova, le Premier Ministre par intérim, les ministres, les dirigeants de l'opposition et de nombreux présidents et fonctionnaires municipaux.

18. Des conseils locaux de prévention de la criminalité (*action prioritaire*) fonctionnent dans toutes les municipalités. Les taux de criminalité apparente sont restés largement comparables pour les victimes appartenant aux communautés majoritaires et pour celles des communautés minoritaires (*action prioritaire*). Seules quatre plaintes ont été reçues au sujet d'allégations de préjugés ethniques des juges et des procureurs (une plainte est dénuée de fondement et les trois autres font l'objet d'une enquête). L'OSCE n'a exprimé aucune préoccupation quant à la manière dont les juges et procureurs locaux ont traité des affaires relatives aux incidents violents de mars 2004. On constate que les préjugés ethniques ne constituent pas un facteur prédominant dans les enquêtes, les poursuites et les procédures pénales (*action prioritaire*).

19. Les dirigeants politiques du pouvoir central et des municipalités se sont sensiblement montrés plus enclins à condamner avec fermeté les crimes graves et à encourager la population à coopérer pleinement avec la police (*actions prioritaires*). Les crimes interethniques sont habituellement condamnés – la KFOR indique une fourchette de 0 à 4 crimes par semaine (ce dernier chiffre est rarement atteint).

20. Le Service de police du Kosovo (SPK) a continué d'assumer de plus grandes responsabilités (*action prioritaire*). La transition se déroule selon le calendrier prévu : sept postes de police (soit 27 sur 32 à l'heure actuelle) et le premier centre de commandement régional (Gjilan/Gnjilane) sont passés sous l'autorité du SPK. En matière de formation, la situation a progressé à raison de 80 % pour les instructeurs, de 90 % pour le personnel technique et d'appui et de 68 % pour les postes de direction à l'école de police. Au total, 240 agents du SPK ont été déployés dans des unités spécialisées (*action prioritaire*). Le SPK a assuré le service d'ordre de plusieurs manifestations qui se sont déroulées sans incident, y compris la visite du Président serbe Boris Tadic en février. La police internationale a détaché 251 de ses membres dans le cadre du nouveau programme de police de proximité afin d'examiner les questions relatives à la sécurité et aux craintes manifestées à cet égard par les communautés minoritaires. Les dispositions prises pour la protection des témoins et leur changement de lieu de résidence ont continué à être appliquées.

21. Le SPK et l'Administration pénitentiaire du Kosovo ont continué d'être pleinement multiethniques (*action prioritaire*). Les femmes constituent 18 % de l'effectif de l'Administration pénitentiaire (chiffre qui se compare favorablement avec les normes d'Europe occidentale) et 14 % de celui du SPK. Celui-ci a concentré ses efforts de recrutement sur les femmes et les communautés minoritaires en vue d'atteindre un taux de 25 % en juin 2005. Des dispositions spécifiques sur la discrimination fondée sur le sexe et le harcèlement sexuel ont été incorporées dans les nouveaux projets de code de conduite des juges, des procureurs et des juges non

professionnels. Toutes les activités de formation du SPK et de l'Administration pénitentiaire du Kosovo incluent maintenant des questions relatives aux minorités et à l'égalité entre les sexes. Le programme de formation du SPK porte aussi sur la violence dans la famille et la lutte contre le trafic des êtres humains.

22. Le projet de loi portant création de l'Institut judiciaire du Kosovo (*action prioritaire*) a été adopté en première lecture par l'Assemblée. La formation a continué dans ce domaine. La lutte contre la discrimination et le trafic et le respect des droits de l'homme ont été inscrits aux programmes d'enseignement du droit initial et continu. Un projet de loi sur l'assistance juridique a été élaboré.

23. Un plan d'action visant à appliquer la stratégie anticorruption est en préparation. Deux informations ont été ouvertes et six enquêtes préliminaires ont été lancées à raison d'allégations faisant état d'affaires de corruption et d'infractions économiques.

24. Une direction administrative chargée de mettre en œuvre l'interdiction du trafic des êtres humains a été créée. Le centre d'accueil sécurisé a continué d'assurer le logement temporaire des victimes de ce trafic.

État de droit : problèmes prioritaires

25. Les efforts visant à traduire en justice les responsables des incidents violents de mars 2004 (*action prioritaire*) doivent être menés à bien.

26. Les communautés minoritaires représentent 10,5 % des juges et 9,4 % des procureurs. La part des femmes est de 26,5 % et 16,5 %, respectivement. Les Serbes du Kosovo demeurent sous-représentés avec 5,2 % et 2,3 % (*action prioritaire*). Malgré de vigoureux efforts de mobilisation – notamment un entretien avec le Président de la Cour suprême de Serbie – afin de chercher à encourager la candidature de juges et de procureurs qualifiés de la communauté serbe du Kosovo, seuls quatre des 200 candidats appartenaient à cette minorité. Les facteurs dissuasifs sont notamment l'augmentation des pensions et des droits acquis en Serbie.

27. Les communautés minoritaires du Kosovo n'ont pas encore pleinement accès à la justice. Deux nouveaux bureaux de liaison auprès des tribunaux à Priluzje et à Silovo devraient ouvrir en mai 2005 (portant le total de ces bureaux à sept). À Srbica et Malisevo, les membres des communautés minoritaires ne peuvent accéder aux tribunaux sans l'aide de la police.

28. De nouveaux efforts sont nécessaires pour améliorer la coopération entre la police et les communautés, notamment pour renforcer la confiance de celles-ci dans le SPK. Les communautés minoritaires doivent pouvoir communiquer dans leur propre langue avec la police locale.

29. Le projet de loi sur l'Institut judiciaire du Kosovo n'a pas encore été adopté par l'Assemblée (*action prioritaire*). Le projet de plan d'action contre le trafic des êtres humains doit être adopté. Trois cas d'intimidation de témoins ont été signalés (une enquête a été ouverte dans deux cas et une action a été engagée dans le troisième). Il est nécessaire de mettre en place un dispositif permettant de retrouver la trace des individus qui attaquent les policiers, les juges, les procureurs et les témoins. Les actes d'intimidation entraveront les transferts de responsabilités en

matière d'enquêtes et de poursuites concernant les actes de terrorisme, la criminalité organisée et les infractions économiques.

30. Un surcroît d'efforts est nécessaire pour améliorer l'administration des tribunaux et réduire leur encombrement actuel.

Liberté de circulation : principales avancées

31. La liberté de circulation s'est améliorée dans toutes les municipalités, à l'exception de Mitrovica (au nord). Les escortes se sont révélées moins nécessaires (*action prioritaire*). À la mi-avril, des membres de la police internationale ont enquêté sur questionnaire auprès de 185 membres des minorités, dont 82 % de Serbes du Kosovo, 8 % de Roms, 7 % d'Ashkali et 3 % d'autres minorités. Quarante-deux pourcent des répondants ont déclaré qu'ils se déplaçaient à l'intérieur du Kosovo, 8 % faisant appel à des escortes et 9 % aux services de transport des Nations Unies. Les 83 % restants utilisaient des transports privés ou publics. Seuls 3 % (cinq personnes) ont déclaré avoir été attaqués durant leurs déplacements au cours des six mois précédents; une personne a indiqué qu'elle avait prévenu la police.

32. Les craintes pour la sécurité ont diminué. Au total, 64 % des enquêtés ont répondu qu'ils pouvaient se déplacer en toute sécurité au Kosovo (ce chiffre était de 41 % en mars). Il y a eu peu d'incidents ayant particulièrement ébranlé le sentiment de sécurité : deux cas de vandalisme contre des mosquées, une tentative de cambriolage au domicile d'un prêtre orthodoxe, trois cas de cimetières endommagés et cinq incidents concernant le déplacement de membres des communautés minoritaires (y compris une attaque contre des Albanais du Kosovo). Les Institutions provisoires ont condamné en termes sensiblement plus énergiques les actes de violence susceptibles d'avoir été commis pour des raisons ethniques.

33. Un plan d'action est actuellement examiné afin d'améliorer l'intégration du système de transport (*action prioritaire*). Onze lignes expérimentales (*action prioritaire*) sont mises en place ou envisagées.

Liberté de circulation : problèmes prioritaires

34. Il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à accroître la liberté de circulation, notamment pour condamner sans équivoque et faire cesser les actes qui la menacent – que ce soit directement ou par intimidation (voir le paragraphe 33 ci-dessus et le paragraphe 45 ci-après). Les auteurs d'incidents qui entravent ou menacent la liberté de circulation doivent être rapidement poursuivis en justice (*action prioritaire*). Les dirigeants politiques aux niveaux central et municipal doivent poursuivre leur action, notamment en publiant régulièrement des déclarations énergiques dans lesquelles ils demandent que la liberté de circulation soit pleinement respectée, condamnent tous les actes qui la menacent et appuient à cet égard l'action des forces de l'ordre.

35. Un système de transport intégré demeure prioritaire. Il convient d'augmenter le nombre d'itinéraires et la fréquence des services, à destination et en direction des zones à ethnie minoritaire (*action prioritaire*). Kosovatrans (compagnie de transport du Kosovo) doit recruter un plus grand nombre de chauffeurs appartenant aux

communautés minoritaires et les intégrer dans ses effectifs (*action prioritaire*). Il demeure nécessaire de fournir un appui aux compagnies privées de transport routier dont le fonctionnement est assuré par des membres des communautés minoritaires. Un plus grand nombre de ces derniers doivent être autorisés à procéder au contrôle technique des véhicules afin d'en faciliter l'immatriculation.

Retours durables et droits des communautés et de leurs membres : principales avancées

36. Le Gouvernement et la plupart des municipalités ont sensiblement accru l'appui officiel aux retours (*action prioritaire*) et ont entrepris un vaste programme de mobilisation (*action prioritaire*) visant à renforcer et appuyer la liberté de circulation, les retours, le dialogue et la tolérance. Les données sont incomplètes, mais il est constaté qu'au moins 14 municipalités ont aidé à organiser des visites aux sites de rapatriement, des visites de personnes déplacées dans les cimetières et des visites préalables à d'éventuels retours. Le Premier Ministre, les ministres et de nombreux dirigeants municipaux se sont activement occupés des personnes déplacées. Pour la première fois, des ministres se sont rendus auprès de populations déplacées et réfugiées au Kosovo, au Monténégro et en Macédoine, y compris des visites en commun du Ministre des communautés et des retours (qui est un Serbe du Kosovo) et du Ministre de l'administration locale (qui est un Albanais du Kosovo). Le Premier Ministre et les présidents de 23 municipalités (appartenant toutes à la majorité des Albanais du Kosovo) ont adopté le 25 février une déclaration conjointe dans laquelle ils demandaient aux personnes déplacées de revenir chez elles et à la population majoritaire d'accepter et d'assumer ses responsabilités particulières à l'égard des communautés minoritaires, d'assurer la protection des droits de propriété et de rendre les biens illégalement occupés. Le Ministre de l'administration locale a écrit au Président de la municipalité de Kacanik pour l'avertir de l'opposition du Gouvernement et des conséquences probables du rejet par l'Assemblée municipale de la stratégie locale en matière de retour (voir par. 44 ci-après). Les ministres ont engagé un dialogue direct avec plusieurs communautés locales afin de surmonter les obstacles ou la résistance aux retours. Les experts estiment que ces mesures auront un impact durable à moyen et à long terme.

37. Les conditions sont également devenues plus favorables aux retours grâce à l'accélération de l'application des normes dans la plupart des municipalités. Des réunions régulières entre le Premier Ministre et les présidents des municipalités ont permis de renforcer l'action entreprise (les présidents des municipalités du Nord ne participent pas à ces réunions). Dix-neuf stratégies locales en matière de retours ont été approuvées par les groupes de travail ou les assemblées municipales pour 2005 (*action prioritaire*); toutes les autres stratégies (sauf à Decani) ont été élaborées. Vingt-six municipalités disposent de fonctionnaires locaux chargés des retours, dont de nombreux proviennent de communautés minoritaires.

38. Les données sont incomplètes, mais il est constaté qu'au moins 14 municipalités (y compris certaines qui ont été durement touchées par le conflit et qui enregistrent de nombreux disparus, telles que Klina) ont exécuté ou appuyé des projets de retours (*action prioritaire*) ou y ont contribué en fournissant notamment les infrastructures nécessaires. Un petit nombre de retours en zone urbaine (*action prioritaire*) ont eu lieu ou étaient prévus dans sept municipalités. Le premier retour de Serbes du Kosovo en zone urbaine a eu lieu à Klina avec l'appui du Premier

Ministre et du Président de l'assemblée municipale. Les autorités ont continué de fournir en temps voulu des pièces d'identité à tous les rapatriés. L'Association des municipalités du Kosovo a lancé un programme de dialogue interethnique avec l'appui de Care International.

39. Les fonds destinés aux retours au titre du budget consolidé du Kosovo ont atteint en 2005 le même niveau qu'en 2004 (10,5 millions d'euros) et le Gouvernement est resté le donateur direct le plus important dans ce domaine. Un montant supplémentaire de 2,2 millions d'euros a été alloué à la reconstruction des maisons endommagées ou détruites en mars 2004. Au niveau central, tous les ministères ont mis en place des centres de coordination des retours. En 2004, 22 projets (sur 34) ont été achevés au titre de la stratégie du Gouvernement central dans ce domaine.

40. Le Ministère des communautés et des retours et le Ministère de l'administration locale ont adopté leur mandat et leur mise en place a progressé (*action prioritaire*). Le Ministère des communautés et des retours est notamment chargé de vérifier le respect des droits de l'homme et des communautés et de réprimer les violations.

41. Bien que les chiffres ne soient pas toujours enregistrés, le HCR a signalé 139 retours spontanés ou facilités par les communautés des Serbes du Kosovo, des Roms, des Ashkali, des Tziganes, des Bosniens et des Gorani durant le premier trimestre de 2005. Au cours de la même période, le HCR a revu à la baisse le nombre de personnes déplacées depuis mars 2004, qui a été réduit de 403 pour atteindre 1 662 personnes. Les données ne sont pas complètes, mais il semble que les départs du Kosovo aient diminué. La mise en place des conseils locaux de prévention de la criminalité, la facilitation de la liberté de circulation, l'atténuation des craintes pour la sécurité et l'appui renforcé de nombreuses municipalités ont sensiblement amélioré les perspectives en matière de retours et la qualité de la vie des rapatriés. Les experts s'attendent à voir les retours s'accroître durant les mois à venir (*action prioritaire*).

42. Les bureaux municipaux des communautés ont fonctionné partout avec l'appui de la MINUK. Les comités des communautés se sont réunis tous les mois dans 12 municipalités et à intervalles irréguliers dans 5 municipalités; ils ne se sont pas réunis durant la période considérée dans 3 municipalités; et 4 municipalités n'en disposent pas. Les comités de médiation (qui sont convoqués selon les besoins) se sont réunis dans 17 municipalités.

43. Aucun élève d'école mixte ou partagée n'a signalé d'acte de harcèlement (*action prioritaire*). L'enseignement dans les langues minoritaires (à l'exception du romani) s'est poursuivi (*action prioritaire*).

Retours durables et droits des communautés et de leurs membres : problèmes prioritaires

44. Des incidents continuent de se produire et entravent les efforts du Gouvernement, des municipalités et des particuliers pour appuyer les retours durables et les droits de toutes les communautés (*actions prioritaires*). Durant la période examinée, une bannière a été déployée à Pristina identifiant les personnes soupçonnées d'avoir tué 122 Albanais du Kosovo en 1999. Cet incident – qui n'a pas été condamné par les autorités – peut être considéré comme une incitation à la

haine ou à la violence contre les personnes en question et a été enlevé par la MINUK. À Mitrovica (au nord), des maillots de corps étaient en vente sur lesquels figuraient l'insigne des forces spéciales serbes et l'inscription « Nous reviendrons au Kosovo ». L'assemblée municipale de Kacanik a rejeté la Stratégie locale en matière de retours en disant que les Serbes du Kosovo de cette agglomération avaient commis des crimes avant leur départ. Les panneaux de signalisation routière conformes à la nouvelle politique linguistique ont rapidement été endommagés à Malisevo et Gnjilane (les appellations serbes étant repeintes sur les autres noms). Les informations diffusées par les médias serbes selon lesquelles le Gouvernement serbe décourageait les retours, ainsi que les inexactitudes des reportages sur les incidents en matière de sécurité affaiblissaient la volonté de retour des Serbes du Kosovo et n'incitaient pas ceux qui résidaient au Kosovo à mener une vie productive et normale. Les pillages et les actes de vandalisme de maisons reconstruites inoccupées se sont poursuivis mais le niveau de criminalité interethnique est resté faible. Tous les acteurs doivent contribuer à renforcer les conditions favorables aux retours, la confiance des candidats et la volonté des rapatriés de mener une vie productive et normale, et à assurer un climat propice à cet égard.

45. Le Ministère des communautés et des retours doit être structuré et rendu davantage opérationnel (*action prioritaire*) compte dûment tenu des dispositions en matière de personnel et de budget. Une base de données sur les personnes déplacées et leurs besoins avant et après leur retour reste nécessaire. Le Gouvernement doit continuer à assumer la responsabilité de l'aide humanitaire pour les rapatriés. Il convient d'adopter et d'appliquer au niveau central une stratégie en matière de retours et un programme d'action concernant les communautés et les retours en 2005 (*actions prioritaires*). Il faut souligner l'importance symbolique des premiers retours en zone urbaine. Les stratégies locales en matière de retour et les structures appropriées doivent être davantage rendues opérationnelles et intégrées dans le développement des municipalités et des communautés. Les femmes doivent être représentées à tous les niveaux de l'élaboration et de l'application des stratégies en matière de retour, de réconciliation et de dialogue.

46. Il convient d'achever la reconstruction des maisons endommagées ou détruites en mars 2004 (*action prioritaire*), y compris les maisons supplémentaires qui ont été identifiées durant la dernière période considérée (pour lesquelles il faut trouver des fonds). Les problèmes de qualité doivent être réglés. Il faut faire cesser les pillages et les actes de vandalisme concernant les maisons reconstruites. Des fonds ont été versés à 180 (contre 12 durant la période précédente) des 338 personnes ayant droit à une indemnisation pour les bâtiments secondaires. Des fichiers ont été mis au point pour 567 personnes et des fonds ont été attribués à 415 des 634 personnes ayant droit à une aide au démarrage d'un montant de 2 000 euros.

47. La création d'emplois et de revenus demeure une préoccupation importante pour tous les habitants du Kosovo, y compris les minorités et les rapatriés. Le parc immobilier doit être développé pour répondre à tous les besoins de logement, y compris ceux des personnes dont les anciens domiciles n'ont pas été légalement reconnus ou dûment attestés. Il reste difficile aux rapatriés et aux personnes déplacées de participer pleinement et sur un pied d'égalité à l'économie. Les autorités centrales et municipales doivent faire de nouveaux efforts pour assurer l'accès non discriminatoire aux services essentiels, aux logements d'un prix abordable et aux débouchés économiques.

48. Des mesures correctives, des sanctions et d'autres mécanismes juridiques efficaces sont nécessaires pour lutter contre la discrimination sur la base de la loi antidiscrimination (*action prioritaire*). Les Institutions provisoires d'administration autonome doivent s'engager plus avant à présenter des rapports au titre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Il est nécessaire que le gouvernement, aux niveaux central et municipal, surveille et protège efficacement les droits de l'homme, des communautés et des minorités (*action prioritaire*).

Économie : principales avancées

49. Cinq lois nécessaires pour établir la base de la législation économique ont été promulguées. Huit des 18 textes législatifs et réglementaires requis sont en place et 9 sont en cours d'élaboration (les travaux sur le dernier texte n'ont pas encore commencé). Un cadre réglementaire pour les ressources minières et minérales conforme aux normes européennes a été mis en place et un règlement a été adopté pour créer une commission indépendante dans ce secteur permettant d'ouvrir la voie à des investissements dans un domaine économique prometteur.

50. Le budget consolidé du Kosovo pour 2005 répond à toutes les conditions nécessaires pour son adoption (*action prioritaire*). Les investissements publics ont reçu 24 % des ressources allouées au titre de ce budget pour 2005 (contre 21 % en 2004). Le processus d'élaboration du budget pour 2006 (*action prioritaire*) a commencé avant la date officiellement fixée. Le Gouvernement a demandé aux organismes dépensiers d'appliquer les recommandations du Fonds monétaire international, en particulier en vue de réduire les dépenses renouvelables. Le recrutement dans la fonction publique a été gelé, sauf pour les membres des communautés minoritaires (afin de répondre à l'objectif fixé en la matière). Les programmes de dépenses sectorielles pour 2006 (*action prioritaire*) sont à l'examen. Le cadre de dépenses à moyen terme est en cours d'achèvement. Le Gouvernement a contrôlé l'application de la loi sur la responsabilité en matière de gestion publique et financière (*action prioritaire*); les rapports ont été présentés dans les délais prescrits. Le Gouvernement a promulgué un système de contrôle des dépenses des organismes dépensiers imposant une discipline budgétaire et une répartition efficace des dépenses.

51. Les institutions et les services dans le domaine économique ont été renforcés (*action prioritaire*). Le Ministère des finances et de l'économie a créé des divisions pour les prêts et les relations publiques, la gestion de la dette et l'identification et l'évaluation des projets de développement. Les projets de renforcement des capacités se sont poursuivis (pour les investissements publics) ou étaient à l'étude (pour d'autres activités du Ministère). Vingt-sept municipalités ont élaboré des stratégies locales de développement économique; 12 ont été approuvées par les assemblées municipales. Des dispositions juridiques ont été prises pour que les municipalités accordent des baux de 99 ans pour les terrains municipaux. La loi anticorruption est en cours de révision. Les travaux ont commencé afin de créer une agence de promotion des investissements (*action prioritaire*). Une réglementation est en place pour garantir l'indépendance du conseil d'administration de l'Office des services bancaires et des paiements du Kosovo; aucun membre du conseil n'a une affiliation politique et ne possède des actions d'institutions financières (*action prioritaire*). Les institutions de la société civile représentant toutes les communautés ont participé aux mécanismes de conseil en matière de politique économique (*action*

prioritaire) par l'intermédiaire d'organes tels que le conseil consultatif sur les petites et moyennes entreprises et le groupe de travail sur le développement du secteur privé. Huit centres de formation professionnelle au Kosovo ont offert une formation dans 30 métiers. Un tiers des stagiaires était de sexe féminin. L'Office statistique du Kosovo a commencé à exécuter un plan d'action pour renforcer la collecte et la diffusion de statistiques économiques et a continué de renforcer les capacités par la formation et le développement dans le domaine informatique. La confiance dans le système bancaire a continué à croître (les dépôts et l'épargne ont augmenté de 35 % en 2004).

52. La privatisation s'est accélérée : 32 contrats de vente (dans le cadre des première, deuxième et troisième vagues) ont été conclus; des soumissions ont été reçues pour 21 compagnies nouvelles financées par des capitaux d'emprunt (quatrième vague). Le conseil d'administration de l'Agence fiduciaire pour le Kosovo s'est réuni officiellement le 31 mars. Les préparatifs ont été achevés en vue de restructurer cinq entreprises publiques (la Compagnie d'électricité du Kosovo, la Compagnie des postes et télécommunications, l'aéroport, les chemins de fer et le chauffage urbain). Les comptes vérifiés des entreprises publiques ont été publiés sur le site Web de l'Agence fiduciaire.

53. Le Service des douanes du Kosovo est resté pleinement multiethnique (*action prioritaire*). L'Administration fiscale dispose de bureaux dans les cinq régions du Kosovo. Outre les deux bureaux déjà établis dans les zones à ethnies minoritaires (*action prioritaire*), un bureau d'information s'est ouvert dans la ville à majorité serbe de Gracanica. Les indicateurs des recettes fiscales ont continué à s'améliorer. Les appels d'offres du Gouvernement ont été publiés dans toutes les langues officielles.

54. Les négociations sur des accords de libre-échange se sont poursuivies avec la Bosnie-Herzégovine et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Un protocole d'accord a été signé pour des prêts de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Les négociations se sont achevées afin que la Banque européenne d'investissements procède à des opérations au Kosovo.

Économie : problèmes prioritaires

55. Une action renforcée est nécessaire en ce qui concerne les différends entre certaines municipalités et l'Agence fiduciaire pour le Kosovo au sujet du contrôle des terres en propriété collective. Au cours de la période considérée, aucune parcelle n'a été rendue au secteur socialisé. Des problèmes de cadastre entravent l'activité de 70 % des soumissionnaires potentiels de compagnies nouvelles.

56. Les institutions doivent être encore renforcées. Le Gouvernement doit à l'avenir intensifier, élargir et soutenir ses efforts à l'égard des institutions pour assurer l'efficacité de leur fonctionnement et de leur personnel, notamment par l'application de normes indépendantes (le cas échéant) et de normes conformes au niveau international. La loi anticorruption doit être promulguée et une agence contre la corruption doit être créée conformément aux normes européennes (*action prioritaire*). Le Conseil d'examen indépendant des recettes fiscales et douanières (*action prioritaire*) n'est pas en mesure d'absorber l'arriéré des appels. L'Administration fiscale continue d'avoir du mal à administrer le système fiscal dans les trois municipalités du nord. Les Institutions provisoires d'administration

autonome doivent proposer pour l'Office de réglementation de l'énergie et la Commission minière la candidature de membres indépendants du Kosovo répondant aux conditions requises.

57. Il est nécessaire de renforcer encore les capacités à l'égard de la législation secondaire. Les incidences budgétaires des nouvelles lois doivent être examinées au stade de l'élaboration. Un surcroît d'efforts est nécessaire pour encourager les femmes à participer au secteur des affaires et à la main-d'œuvre qualifiée.

Droits de propriété : principales réussites

58. L'inventaire de l'Administration centrale sur la législation de la propriété, conception de la base de données pour diffusion et mise à jour, et l'inventaire des administrations municipales (sauf pour les trois municipalités du nord) étaient sur le point de s'achever. Le Ministère de l'environnement et de l'aménagement de l'espace a mis en place une équipe spéciale chargée d'évaluer la législation et d'élaborer un plan d'action (*action prioritaire*). La promulgation d'un règlement sur l'attribution des biens immobiliers gérés par des municipalités dans le cadre d'un régime de propriété sociale a marqué le point de départ d'interventions plus efficaces des municipalités pour la réglementation des établissements informels (*action prioritaire*) et la fourniture de logements sociaux. Le projet de loi sur les terres agricoles a été approuvé en première lecture par l'Assemblée.

59. Le Ministère de l'environnement et de l'aménagement de l'espace a approuvé 10 instructions administratives (16 sur 18 sont maintenant approuvées) indispensables pour donner effet à la loi sur l'aménagement de l'espace (ces instructions ne tiennent pas toutes suffisamment compte des prescriptions concernant les établissements informels, les constructions illicites et le respect de l'équité entre les sexes). Un système d'expertise, d'évaluation et d'indemnisation en cas de violation des droits de propriété par les autorités est en préparation.

60. Les interventions de dirigeants politiques contre l'occupation et l'exploitation illégales des biens immobiliers se sont multipliées, avec notamment des déclarations émanant d'anciens et d'actuels premiers ministres, ministres ou dirigeants de municipalités. Un groupe de travail a été constitué afin d'organiser une « campagne d'information sur l'occupation et l'exploitation illégales de biens immobiliers, les constructions illégales et les établissements informels ».

61. Le Gouvernement a établi des plans en vue d'un nouveau système de collecte de données visant à faciliter la protection des droits de propriété en suivant les décisions de justice rendues à la suite de plaintes pour occupation illégale et de demandes de restitution, ainsi que l'exécution de ces décisions, les cas d'occupation illégale sanctionnés ou signalés aux procureurs et les mesures prises par les municipalités, y compris la délivrance de permis de construire et autres autorisations, en faveur exclusivement de détenteurs légitimes de droits de propriété (*action prioritaire*). Les travaux ont démarré pour réviser le système d'information de la police du Kosovo afin de permettre le suivi des mesures d'exécution et d'offrir des moyens de recours dans les affaires portant sur des droits fonciers.

62. Il n'y avait aucun signe de parti pris ethnique dans les décisions judiciaires en matière foncière ou dans l'exécution de ces décisions (*action prioritaire*). Le taux d'examen des plaintes est de 31,4 %, et les taux sont comparables pour les Albanais

du Kosovo (32,5 %) et les minorités (26,5 %). Au cours de la période à l'examen, le nombre des affaires portées devant les tribunaux et le nombre des affaires examinées ont suivi une évolution parallèle, ce qui semble indiquer que, même si des ressources supplémentaires sont nécessaires pour liquider l'arriéré et traiter les affaires en suspens, les tribunaux ont pu traiter les nouveaux dossiers. Les tribunaux ont fait davantage d'efforts pour améliorer les taux d'exécution de leurs décisions : le nombre des demandes d'interventions adressées à la police a été multiplié par neuf, pour atteindre 78 (dont 74 ont été acceptées). Le nombre de demandes émanant de municipalités en vue d'interventions de la police est passé de 2 à 31 (dont 15 ont été acceptées). La police a donné suite à la totalité des 115 demandes d'expulsion qui lui ont été adressées par le Département du logement et du foncier.

63. Toutes les municipalités, à l'exception des trois municipalités du nord, ont poursuivi avec succès la procédure d'enregistrement manuel sur le registre des droits fonciers, et les agents de leurs services du cadastre ont reçu le matériel et la formation dont ils ont besoin (*action prioritaire*). Le programme pilote d'enregistrement numérique a été réalisé avec succès dans cinq municipalités. L'agence cadastrale du Kosovo s'est procuré la gamme complète des instruments nécessaires pour l'établissement et la tenue du registre des droits fonciers; les dispositifs de correction ont fonctionné et des instruments sont en place pour que les responsables aient à rendre compte de leurs actes. Deux démarches officielles de la MINUK auprès du Gouvernement serbe pour qu'il lui donne accès au registre foncier pertinent (*action prioritaire*) sont restées sans réponse positive.

64. Des directives de l'administration centrale sur le logement social ont été élaborées et sont en cours de révision; elles comprendront des mesures positives en faveur des femmes et des communautés minoritaires.

Droits fonciers : problèmes prioritaires

65. La protection des droits fonciers doit être considérablement et rapidement renforcée au Kosovo.

66. La législation doit être cohérente, uniforme et conforme à la législation internationale des droits de l'homme et aux normes européennes. La loi sur les droits réels doit être revue. La loi sur le logement est encore suboptimale. La loi sur les successions doit prendre en compte les critères de l'équité entre les sexes.

67. La restitution de leurs biens aux propriétaires légitimes doit être améliorée. Le taux de restitution des biens attribués à leurs propriétaires légitimes par le Département du logement et du foncier est de 4,15 %. Bon nombre de requérants dont les réclamations ont abouti les ont retirées ou ont choisi de placer leurs biens sous l'administration du Département (295 sur 3 200). En ce qui concerne les biens ayant fait l'objet d'une décision de restitution, 17,7 % (14,2 % précédemment) ont été libérés volontairement. Il est indispensable que les Institutions provisoires d'administration autonome fasse davantage d'efforts pour faciliter les restitutions, et davantage d'interventions sont indispensables pour obtenir que les occupants illégaux – y compris les fonctionnaires et agents des collectivités publiques – quittent immédiatement les lieux. À la demande du Département de la justice de la MINUK, l'examen de 18 146 plaintes déposées en 2004 pour violation de droits fonciers (en grande partie pour respecter le délai de prescription de cinq ans imposé pour les demandes d'indemnisation des dommages liés au conflit de 1999) a été

différé et sera bloqué jusqu'à ce que des ressources soient disponibles pour leur examen. Pour cette raison, le nombre des affaires immobilières en attente inscrites sur le rôle des tribunaux est de 6 932 (6,7 % de plus qu'en 2004). Les tribunaux et les municipalités doivent poursuivre et intensifier leurs efforts pour améliorer les taux d'exécution (34 % des procédures d'exécution ont été menées à bien).

68. Des efforts systématiques sont nécessaires de la part des municipalités pour prévenir et sanctionner l'occupation et l'exploitation illégales de biens fonciers (*action prioritaire*), y compris de biens appartenant à des particuliers, et les constructions illicites. Des campagnes publiques contre ces deux phénomènes sont indispensables. Les tribunaux municipaux ne doivent pas valider les ventes illicites. Un ensemble de directives sur la conduite à suivre en cas de soupçon d'occupation illégale faciliterait l'action de la police. L'Agence cadastrale du Kosovo doit intensifier ses efforts pour distribuer le matériel nécessaire, et dispenser une formation aux municipalités du nord (*action prioritaire*). Les municipalités du nord doivent faire davantage d'efforts pour coopérer avec l'Agence cadastrale du Kosovo.

69. La régularisation des établissements informels (*action prioritaire*) est restée bloquée en l'absence d'analyse de la situation (*action prioritaire*), et des progrès sont nécessaires à cet égard. Des efforts spéciaux s'imposent pour résoudre les problèmes urgents posés par les établissements informels des municipalités de Mitrovica et Pec. La municipalité d'Istok est la seule à avoir envisagé des mesures pour régulariser les établissements informels et faire bénéficier leurs habitants de la sécurité d'occupation (*action prioritaire*).

70. Un système efficace de règlement des litiges concernant les biens agricoles et les biens à caractère commercial est indispensable, ainsi que des plans destinés à faciliter le transfert aux institutions du Kosovo des dossiers du Département de l'habitat et du foncier et des biens placés sous son administration.

Patrimoine culturel : principales réussites

71. Un plan d'action a été élaboré en vue de la coopération avec le Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel; en particulier, un plan a été élaboré en commun, sous le titre « Le patrimoine – politiques pour 2006-2010 » afin d'assurer la préservation du patrimoine culturel et le renforcement des capacités des établissements culturels. Une campagne de sensibilisation a été lancée afin de faire comprendre au public l'importance des monuments du patrimoine culturel de toutes les communautés du Kosovo.

72. L'inventaire des sites du patrimoine culturel (*action prioritaire*) est sur le point de s'achever (à raison de 90 % du travail de terrain prévu dans les 30 municipalités). D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne la prise en considération des sites orthodoxes par toutes les municipalités. Les travaux ont démarré en vue de la publication d'un catalogue de tous les monuments et sites culturels, et se sont poursuivis avec l'établissement d'une liste d'interventions prioritaires englobant 25 sites archéologiques et architecturaux (orthodoxes et islamiques) à restaurer (à cette fin, un crédit de 200 000 euros est inscrit au budget consolidé du Kosovo). Un nouveau crédit de 4,2 millions d'euros a été affecté dans ce budget aux premiers travaux de reconstruction des sites orthodoxes serbes endommagés en mars 2004 (*action prioritaire*). Un nouveau protocole d'accord (prévoyant la mise en place

d'un comité de cinq membres chargé de gérer le processus de reconstruction) a été signé entre le Patriarche et le Gouvernement.

73. Une campagne spéciale de recrutement de membres des minorités a permis d'accroître l'emploi de membres des minorités (*action prioritaire*) qui a atteint 14,7 % au Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, 22,3 % au Département du patrimoine culturel, 3,1 % dans les établissements culturels de l'administration centrale et 11,1 % dans les établissements culturels régionaux.

Patrimoine culturel : problèmes prioritaires

74. Le projet de loi sur le patrimoine culturel (*action prioritaire*) a été rejeté par l'Assemblée. Des Serbes du Kosovo sont invités à participer au groupe de travail. Des consultations sont en cours avec la communauté turque.

75. J'ai désigné le canyon de Decani comme zone classée afin d'assurer la préservation du monastère, seul monument du Kosovo inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et du patrimoine naturel exceptionnel que constitue le canyon lui-même. J'ai l'intention de travailler avec les Institutions provisoires d'administration autonome afin d'encourager l'aménagement économique et spatial de l'ensemble du secteur dans une perspective à long terme, de manière à assurer la pleine utilisation de son remarquable potentiel, notamment pour l'écotourisme et les parc naturels.

Dialogue : principales réussites

76. Le dialogue direct avec Belgrade a été renoué (*action prioritaire*). Le Groupe de travail des personnes disparues s'est réuni à Belgrade le 16 mars et une nouvelle réunion est prévue pour le 9 juin. Le Gouvernement serbe a accepté ma proposition de réactiver les groupes de travail de l'énergie (dont les travaux préparatoires sont facilités par la Commission européenne), des retours (réunion prévue pour le 12 mai, facilitée par le HCR) et, ultérieurement, des transports et télécommunications.

77. Des accords bilatéraux supplémentaires ont été conclus, notamment sur l'enseignement universitaire médical/dentaire avec l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine. La participation à des réunions bilatérales et régionales, y compris à des réunions tenues au Kosovo, s'est poursuivie, notamment une réunion avec l'ex-République yougoslave de Macédoine et une visite au Kosovo du Vice-Ministre serbe des affaires sociales, organisée avec le concours du Ministère du travail et de la prévoyance sociale du Kosovo. Les coordonnateurs nationaux pour la Charte des petites entreprises de l'Union européenne se sont réunis à Pristina (au Ministère du commerce et de l'industrie du Kosovo), du 27 au 29 avril.

Dialogue : problèmes prioritaires

78. Le principal défi à relever pour les Institutions provisoires d'administration autonome consiste à assurer la formation nécessaire pour des négociations efficaces, à trouver des participants compétents et à faire en sorte que la population du Kosovo continue d'appuyer le dialogue. Pendant toute la période à l'examen, tant le Premier

Ministre Haradinaj que le Premier Ministre Kosumi ont clairement indiqué qu'ils étaient ouverts au dialogue. Leur rôle de leader restera nécessaire.

Corps de protection du Kosovo : principales réussites

79. Le Corps de protection du Kosovo (CPK) a continué de respecter la légalité (*action prioritaire*), d'agir conformément à son mandat d'organisation civile d'intervention d'urgence (*action prioritaire*) et de faire d'importants efforts supplémentaires pour résoudre les problèmes. Il a contribué, au cours de la période à l'examen, à assurer la stabilité face à des événements politiques à l'effet potentiel déstabilisateur.

80. Une vigoureuse campagne pour le recrutement et le maintien en service de membres des minorités (*action prioritaire*) s'est poursuivie. Le CPK a pris les mesures suivantes : rédaction en trois langues et distribution dans les casernes de panneaux, d'affiches, de brochures et de bulletins d'information mensuels; création d'un site Internet trilingue; création d'un bureau des affaires communautaires; mise en place d'un groupe de la traduction et de l'interprétation; lancement d'une campagne dans les médias; organisation d'un programme élémentaire de formation en langue serbe; lancement de projets civils de reconstruction et d'aide humanitaire dans des zones habitées par des minorités; fourniture d'un appui logistique aux membres vulnérables des communautés minoritaires; et rencontres avec des Serbes du Kosovo et autres communautés minoritaires, des municipalités, des ONG, des organisations internationales, etc.

81. Des progrès appréciables ont été enregistrés en ce qui concerne la formation de la Brigade de protection civile (*action prioritaire*) afin de renforcer les ressources disponibles et de permettre une intervention mieux ciblée et plus efficace du CPK, organisation civile, dans les situations d'urgence.

82. Le CPK s'est chargé de tâches complémentaires (*action prioritaire*), y compris la surveillance des dépôts de munitions, la participation à des cérémonies publiques et la fourniture d'une aide pour que le transport des dépouilles mortuaires puisse s'effectuer dans la dignité partout au Kosovo. Il est prévu que la responsabilité des interventions pour la neutralisation des munitions explosives sera transférée en mai de la KFOR au CPK. Le Corps ayant proposé de s'associer aux efforts de secours en Asie du Sud-Est à la suite du tsunami, il a été conclu un accord de principe autorisant l'envoi, sous l'égide de l'ONU, d'équipes pluriethniques du CPK qui participeront à de futures opérations d'urgence avec l'accord du pays hôte.

83. Le Code disciplinaire a été révisé. Les efforts entrepris pour mettre en place des moyens de formation se sont poursuivis.

Le CPK : problèmes prioritaires

84. Le recrutement et le maintien en service de membres des minorités reste une priorité pour le CPK. Cent soixante et un membres de minorités (soit 5,3 % d'un effectif total de 3 022 policiers) étaient en service actif, y compris 31 Ashkalis, 18 Bosniaques, 8 Égyptiens, 1 Goran, 9 Croates, 14 Musulmans, 2 Rom, 48 Serbes et 30 Turcs. D'importants obstacles demeurent, notamment l'opposition de Belgrade et des dirigeants locaux des Serbes du Kosovo, les actes d'intimidation des

communautés serbes du Kosovo à l'égard de ceux qui décident de s'engager dans le CPK, et le financement insuffisant.

85. Ouvrir à la participation internationale le Groupe de travail de la norme du CPK devrait permettre de renforcer l'appui politique et financier international (*action prioritaire*), sans lequel les efforts entrepris par le Corps pour atteindre la norme et s'acquitter de son mandat d'organisation civile d'intervention d'urgence seront compromis. Les secteurs de financement prioritaires sont notamment la fourniture du matériel indispensable pour un organisme civil d'intervention d'urgence, ainsi que la formation de spécialistes; de nouvelles initiatives de membres des minorités; la mise en œuvre de projets civils afin d'obtenir l'appui des communautés et de favoriser un climat de confiance intercommunautaire; la formation de la Brigade de protection civile, des programmes planifiés de déminage; et la poursuite de la professionnalisation et de la restructuration. Les efforts entrepris pour renforcer les moyens de formation doivent se poursuivre (*action prioritaire*).

Annexe II

A. Composition et effectifs de la composante police de la MINUK, au 30 avril 2005

<i>Pays</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Pays</i>	<i>Effectifs</i>
Allemagne	257	Lituanie	8
Argentine	122	Malaisie	12
Autriche	29	Malawi	8
Bangladesh	78	Maurice	–
Belgique	–	Népal	43
Brésil	3	Nigéria	51
Bulgarie	51	Norvège	23
Cameroun	–	Pakistan	197
Chine	19	Pays-Bas	1
Danemark	23	Philippines	87
Égypte	1	Pologne	113
Espagne	15	Portugal	11
États-Unis d'Amérique	293	Roumanie	182
Fédération de Russie	109	République tchèque	9
Fidji	30	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	92
Finlande	7	Sénégal	–
France	54	Slovénie	14
Ghana	35	Suède	36
Grèce	17	Suisse	6
Hongrie	10	Tunisie	–
Inde	293	Turquie	207
Italie	60	Ukraine	211
Jordanie	176	Zambie	22
Kenya	28	Zimbabwe	35
Kirghizistan	5		
Total			3 083

B. Composition du Service de police du Kosovo, au 30 avril 2005

<i>Catégorie</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Effectifs</i>
Albanais du Kosovo	84,69	5 283
Serbes du Kosovo	9,27	578
Membres d'autres minorités ethniques	6,04	377
Total		6 238
Hommes	85,83	5 354
Femmes	14,17	884

Annexe III

**Composition et effectifs de la composante liaison militaire
de la Mission d'administration intérimaire
de l'Organisation des Nations Unies au Kosovo,
au 30 avril 2005**

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'officiers de liaison</i>
Argentine	1
Bangladesh	1
Belgique	1
Bolivie	1
Bulgarie	1
Chili	1
Danemark	1
Espagne	2
Fédération de Russie	2
Finlande	2
Hongrie	1
Irlande	4
Italie	1
Jordanie	2
Kenya	1
Malaisie	1
Malawi	1
Népal	2
Norvège	1
Nouvelle-Zélande	1
Pakistan	1
Pologne	1
Portugal	1
République tchèque	1
Roumanie	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1
Ukraine	2
Zambie	1
Total	37